

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

## Déclaration de Projet n°1 et Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB)

Par arrêté n°2 du 19 février 2021, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la Déclaration de Projet n°1 et à la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPHB.

### La déclaration de projet n°1 porte sur :

La création d'un centre scénographique d'histoire maritime normande et la réalisation d'un ensemble d'ateliers spectacles du navire amiral de Guillaume le Conquérant "La Mora", avec un objectif de formation - insertion aux métiers de la mer, sur le quai nord de l'avant-port de Honfleur.

### Le projet de modification n°2 du PLUi répond aux 5 objectifs suivants :

- Rectifier l'iniquité du bâti mis « par erreur » en zones A et N dans le PLUi approuvé le 20/11/2014
- Mieux prendre en compte la situation actuelle dans les plans du PLUi
- Mieux préserver et protéger le territoire
- Mieux encadrer la densification des zones urbaines
- Permettre une meilleure compréhension du règlement

A cet effet a été désigné par le tribunal Administratif de Caen, Monsieur Rémi DE LA PORTE DES VAUX, directeur régional France Télécom à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 22 mars 2021 9h au mardi 6 avril 2021 17h inclus, soit pendant 16 jours consécutifs.**

Les dossiers d'enquête en format papier et **sur un poste informatique** seront consultables **au siège de l'enquête publique**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les dossiers d'enquête en format CD sont consultables **dans les mairies**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les dossiers d'enquête publique et les avis émis sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

<https://www.ccpfb.fr/amenager-et-developper/planification/les-procedures-en-cours/>

De plus, le public pourra adresser ses observations et propositions à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- par courrier : Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville 33 Cours des Fossés 14600 HONFLEUR
- par mail – [enquetepublique@ccpfb.fr](mailto:enquetepublique@ccpfb.fr)

Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la CCPHB. Des informations complémentaires sur la procédure peuvent être obtenues par mail auprès de Monsieur Julien DUPRAT à l'adresse ci-dessus.

### Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences au siège de la CCPHB :

- le lundi 22 mars 2021, de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 31 mars 2021, de 9h00 à 12h00,
- le mardi 6 avril 2021, de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le mardi 6 avril 2021 à 17h, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés au siège de la CCPHB pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire de la CCPHB se prononcera par délibération sur l'approbation de la Déclaration de Projet n°1 et de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPHB.